

Département du Morbihan  
Arrondissement de Vannes  
Canton de Muzillac  
Commune de NOYAL-MUZILLAC

**DECISION n°2022-03 du 25 janvier 2022**

**OBJET : CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE**

**Le Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du 25 mai 2020 donnant délégation d'attributions au maire consenties par le conseil municipal ;

Vu le projet de convention à titre gracieux portant mise à disposition d'un terrain pour un poste de transformation de courant électrique ;

Considérant la nécessité d'améliorer la qualité de la distribution publique d'énergie électrique ;

Considérant la proposition du Syndicat Morbihan énergies de construire un poste de transformation en cabine et le réseau public qui lui est rattaché, sur la parcelle YC 174 lieu-dit Malabry pour une surface de  $6 \times 4 = 24 \text{ m}^2$  ;

**Décide :**

**Article 1** : La convention portant mise à disposition d'un terrain pour un poste de transformation de courant électrique, ci-annexée, est approuvée à titre gracieux et sur la durée d'exécution des travaux définis.

Le Maire,  
Patrick BEILLON

